

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 08 621 293 219
Référence de l'avis : 23 64 4247835 66

Numéro de propriétaire : 338 T00001 W

Département d'imposition : 640
PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune d'imposition : 338
LESPOURCY


Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2023
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 64060

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP PAU

6 RUE D'ORLEANS
64027 PAU CEDEX
Tél : 05 59 98 68 70

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF 64 BEARN
CELL. FONCIERE
6 RUE D ORLEANS
BOITE POSTALE 1612
64016 PAU CEDEX
Tél : 05 59 98 68 74

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PAU
6 RUE D'ORLEANS
64027 PAU CEDEX

TAPIE DEBAT EUGENE
L EGLISE
64120 DOMEZAIN BERRAUTE

Somme à payer

117,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique "Biens immobiliers" ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBTG87	PROPRIETAIRE	TAPIE-DEBAT EUGENE LEON

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	18,97 %	%	2,52 %	0,19 %	6,10 %	0,386 %	
	Taux 2023	18,97 %	%	2,44 %	0,201 %	6,26 %	0,525 %	
	Adresse	1 CHE DU FOYER						
	Base					1731		
	Cotisation					108		108
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2022						99		
Cotisation 2023						108		108
Variation	%	%	%	%	%	+9,09 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	21,84 %	%	9,03 %	30,86 %	0,384 %	13,70 %	1,52 %	
	Taux 2023	21,84 %	%	8,70 %	30,86 %	0,421 %	13,20 %	2,00 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	2		2			3	2	
	Cotisation 2022								
	Cotisation 2023	0		0			0	0	0
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

<p>En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération au titre de votre résidence principale.</p> <p>La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.</p>						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		9
						Dégrèvement Habitation principale		
						Dégrèvement JA État		
						Dégrèvement JA Collectivité		
						Montant de votre impôt		117
Références administratives : 640 50 021 060 338 338 X L								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.